



Accréditation
N° 1-0714
Portée
disponible
sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

MAIRIE DE CARROS
Services techniques
2 rue de l'Eusière
06510 CARROS

ECHANTILLON D23.510.1

Propriétaire : MAIRIE DE CARROS CARROS 06510

Echantillon : CARROS VILLAGE : FONTAINE COTE DROIT
Temps de purge : 60 secondes
Température de prélèvement : 13,1 °C
Préleveur : Bouajla Saoussenne **
Traitement (I) : Non
Observation : EN CONTINU
Technique de prélèvement : Avec tirage après désinfection du dispositif terminal
Transparence qualitative : Non concerné
Nombre de personnes présentes dans le bain au moment du prélèvement : Non concerné

Catégorie : Eau destinée à la consommation humaine
Point de puisage : Autre nature: Fontaine
Prélevé le : 2/10/23 10:45
Analysé le : 02/10/23
Etat du pédiluve : Non concerné

RESULTATS

ANALYSE	RESULTAT	REFERENCE OU LIMITE DE QUALITE
Flore revivifiable à 22°C (NF EN ISO 6222)	< 1 UFC/ml	(1)
Flore revivifiable à 36°C (NF EN ISO 6222)	1 UFC/ml	(1)
* Bactéries coliformes (NF EN ISO 9308-1, 9/2000)	< 1 UFC/100 ml	Absence dans 100 ml (3)
Spores anaérobies sulfite-réducteurs (NF 26461-2)	< 1 UFC/100 ml	Absence dans 100 ml (3)
* Escherichia coli (NF EN ISO 9308-1, 9/2000)	< 1 UFC/100 ml	Absence dans 100 ml (2)
* Entérocoques intestinaux (NF EN ISO 7899-2)	< 1 UFC/100 ml	Absence dans 100 ml (2)
pH selon méthode potentiométrique	8.04 à la température de 21.90 °C	6,5-9 (3)
Conductivité (NF EN 27888)	705 µS/cm à la température de 21.70 °C	De 200 à 1100 µS/cm à 25°C (3)
Température	13.10 °C	< 25°C (3)
Aspect, odeur, couleur	Odeur, couleur, aspect normaux.	
Ammonium (méthode colorimétrique)	0.00 mg/l NH4+	< 0,1 mg/l (3)
Turbidimétrie néphélométrique (NF EN 7027)	0.00 NFU	< 2 NFU (3)
La présence du logo COFRAC atteste de l'accréditation du laboratoire pour les seules prestations qui sont identifiées par le symbole (*)		

(1) Action corrective si variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle (2) Limite de qualité : critère sanitaire impératif, à ne strictement pas dépasser (3) Référence de qualité : critère servant au suivi de l'installation

Le prélèvement de microbiologie est réalisé sous accréditation par les préleveurs identifiés par le symbole (**), selon FD T90-522 pour les eaux des réseaux sanitaires, FD T90-520 pour les eaux de consommation humaine.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par la section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les analyses couvertes par l'accréditation. Les résultats ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse ou échantillonnés. Lorsqu'un échantillon est apporté au laboratoire par le client, l'analyse est menée sur l'échantillon tel qu'il a été reçu ; les informations fournies par le client, identifiées par (I), sont sous sa seule responsabilité.

Les incertitudes sur les mesures sont disponibles sur demande. Les déclarations de conformité sont fondées sur les essais accrédités et/ou non accrédités et ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure et d'échantillonnage. La fiabilité statistique des résultats est définie par la dernière version de la NF EN ISO8199.



Conclusion : Pour ce prélèvement instantané, tous les paramètres analysés sont conformes aux références et/ou limites de qualité fixées par le code de santé publique.

Sophia Antipolis, le 06/10/2023

Chef de section légionelles et potabilité de l'eau
Dr Eric VAUTOR

(1) Action corrective si variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle (2) Limite de qualité : critère sanitaire impératif, à ne strictement pas dépasser (3) Référence de qualité : critère servant au suivi de l'installation

Le prélèvement de microbiologie est réalisé sous accréditation par les préleveurs identifiés par le symbole (**), selon FD T90-522 pour les eaux des réseaux sanitaires, FD T90-520 pour les eaux de consommation humaine. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par la section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les analyses couvertes par l'accréditation. Les résultats ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse ou échantillonnés. Lorsqu'un échantillon est apporté au laboratoire par le client, l'analyse est menée sur l'échantillon tel qu'il a été reçu ; les informations fournies par le client, identifiées par (1), sont sous sa seule responsabilité. Les incertitudes sur les mesures sont disponibles sur demande. Les déclarations de conformité sont fondées sur les essais accrédités et/ou non accrédités et ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure et d'échantillonnage. La fiabilité statistique des résultats est définie par la dernière version de la NF EN ISO8199.